SAINT PRIVAT DES VIEUX LE MAGAZINE

TRIMESTRIEL • NUMÉRO 123 • MAI 2023

GESTION DES DÉCHETS: L'AFFAIRE DE TOUS

Du changement pour nos poubelles

RÉUNIONS DE QUARTIER | 04
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE | 08
NOUVEAU SITE | 16

4/5 - ACTUALITÉS • Réunions de quartier

6/7 - DOSSIER • Gestion des déchets, du changement pour nos poubelles

8/9 - BUDGET • DOB : Du projet 2023 à l'anticipation vers 2030

10 - TRAVAUX • Travaux réalisés et à venir

11 - ÉCLAIRAGE PUBLIC • Des nuits sans lumière

12 - CULTURE & FESTIVITÉS • Plongez les yeux ouverts au coeur du Louvre

13 - SALLE LOCATIVE • Une salle à louer pour vos évènements

14/15 - POUR UN ÉTÉ SEREIN • Prévention et anticipation

16 - NOUVEAU SITE • Retrouvez en image ses fonctionnalités

18/19 - AGENDA • Votre calendrier des manifestations et rendez-vous de la commune

Impression responsable sur papier PEFC

Saint-Privat des Vieux le magazine - LE JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE SAINT-PRIVAT DES VIEUX
Mairie de Saint-Privat des Vieux, Place de la Mairie, 30340 St-Privat des Vieux • 04 66 86 10 02 - mairie@stprivatdesvieux.com
Directeur de la publication : Philippe Ribot, Maire
Rédaction, réalisation : Aurore Wolff, Chargée de communication - Christine Belliard, adjointe déléguée à la communication
Impression : Socom - 62 Av. Jean Chaptal - ZA Parc des Expos, 30340 Méjannes-les-Alès
Images : Service communication, Unsplash, Pixabay, 123RF, Mme Prad, Freepick • **Tirage :** 2900 exemplaires

Madame, Monsieur,

Chère Saint-Privadenne, cher Saint-Privaden,

Dernièrement, nous avons envoyé un courrier à environ 1 500 propriétaires fonciers sur la commune concernant les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD).

Veuillez nous excuser pour la teneur un peu comminatoire de celui-ci mais le sujet est grave et la prise de conscience sur la nécessité d'accélérer les opérations de débroussaillement à l'approche de la saison chaude, nécessaire.

La protection des biens et des personnes est à ce prix.
Les dizaines de départs de feu que l'on a constatés certains jours de l'été dernier dans notre département mettent nos sapeurs-pompiers et les moyens aériens affectés à la défense contre l'incendie sous très forte contrainte.

Nous devons tous individuellement et collectivement faire preuve d'anticipation et adapter nos comportements pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique.

La ville de Saint-Privat des Vieux fait sa part pour ses propres obligations. Nous avons établi un plan pluriannuel d'intervention pour le débroussaillement des bords des routes communales ainsi qu'un schéma de Défense Contre l'Incendie (déploiement de poteaux incendie) que nous mettons en œuvre année après année.

L'importante progression de la forêt depuis plusieurs dizaines d'années, l'état de sècheresse prononcé des milieux naturels dès le printemps, des étés particulièrement chauds ainsi que le comportement irresponsable de certains (plus de 80% des départs de feu sont d'origine humaine...) sont autant de raisons pour que nous prenions ce sujet à bras le corps.

Pour toute question à ce sujet, vous pouvez consulter le site internet de la commune, surveiller notre page facebook (diffusion des arrêtés préfectoraux) et le cas échéant prendre rendez-vous en mairie pour un conseil plus personnalisé.

En espérant vous rencontrer lors des prochaines réunions de quartier, l'inauguration de La Bergerie ou les différents temps forts estivaux,

je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.

> « Nous devons tous individuellement et collectivement adapter nos comportements pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique. »

Maire de St-Privat des Vieux,
Vice-Président d'Alès Agglomération,
Conseiller Départemental du Gard.

Les réunions de quartiers au printemps !

Habituellement organisées fin septembre, les réunions de quartiers changent de saison. Pour profiter des journées plus longues et de la douceur des soirées, le Conseil Municipal souhaite tester ces rencontres au mois de juin.

Ainsi, dès 18h30, le Maire et les élus vous donnent rendez-vous le :

- **31/05 :** sur le parking à côté du cimetière de Saint-Alban
- **01/06 :** Impasse des Tournesols (au fond de l'impasse)
- **06/06 :** Chemin des Sports – bassin Guiraud
- **07/06 :** Chemin de Saint-Hilaire – au niveau du point d'apport de l'espace déchets.

Médiathèque : Un nouveau départ !

MÉDIATHÈQUE L@ Bergerie SAINT PRIVAT DES VIEUX TÉL. 04 66 56 89 38

Après le transfert à la Bergerie, la nouvelle équipe de la médiathèque continue sa métamorphose avec un nouveau logo et un nouveau site internet.

Vous pouvez dorénavant consulter les nouveautés, découvrir les dernières actualités et évènements sur :

www.mediatheque.ville-st-privat-des-vieux.com.

Profitez de ce nouvel outil et de vos identifiants pour réserver une œuvre, laisser un avis sur vos dernières lectures ou être informé de toutes les actualités de votre médiathèque. Retrouvez chaque mois le programme des animations sur la page d'accueil du site.

■ **Nouveaux horaires** : Mardi : 16h – 18h / Mercredi : 9h30 – 12h et 14h -18h / Vendredi : 16h – 18h et **Tous les 1er samedi du mois de 10h à 12h**

ATELIER DE LECTURE POUR LES ENFANTS

Tous les 3èmes mercredis du mois à partir de 14h30 :
Lecture par l'association "Graine de lire" pour les enfants jusqu' à 10 ans .

Réservation recommandée au 04 66 56 89 38

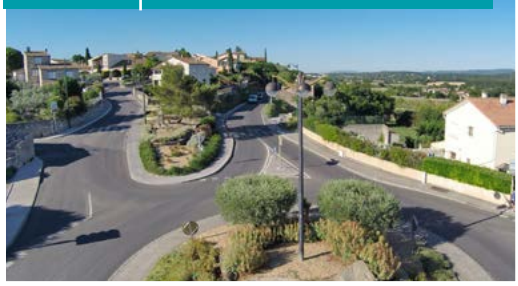

Modification du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération, le Conseil Municipal de la commune a prescrit la modification simplifiée du PLU. Ce projet de modification porte sur le déplacement d'un emplacement réservé et sur certains points du règlement. Les pièces du dossier et un registre permettant de recueillir les observations du public seront disponibles pendant une période d'un mois.
Vous pourrez consulter le dossier papier en Mairie pendant les heures d'ouvertures ou sur le site internet de la commune www.ville-st-privat-des-vieux.com.

Les dates de mise à dispositions seront communiquées ultérieurement.

Une adresse mail électronique est attribuée pour toutes questions concernant le PLU : urbanisme@stprivatdesvieux.com.

Écoles : Accueil les jours de grève

Le service minimum d'accueil (SMA) est l'obligation légale pour la mairie de mettre en place des structures qui permettent d'accueillir des élèves les jours de grève dans les groupes scolaires. Le SMA est déclenché lorsque le taux prévisionnel de gréviste est supérieur ou égal à 25% des enseignants des écoles publiques.

La commune assure le service d'accueil selon les intentions de grève transmises par les Inspecteurs de l'Education Nationale. Tributaires de ces annonces qui ne reflètent pas forcément la réalité du nombre d'enseignants grévistes, la collectivité préfère annuler les repas cantine pour éviter tout gaspillage alimentaire et limiter les frais de cantine aux parents d'élèves.

Zoom sur ...

Bienvenue aux nouveaux Saint-Privadens

Ce sont pas moins de 39 familles qui ont participé à la cérémonie des nouveaux arrivants. Une belle soirée après 3 ans d'absence où maire et élus étaient réunis pour présenter la commune, ses labels et les grands projets à venir. Après le discours du maire et la présentation de l'équipe municipale, c'était au tour de Patrick Gagnaire président de l'association « Opération Village » de présenter et d'inviter les nouveaux arrivants à s'associer à ce mouvement caritatif.

Pour clôturer l'évènement, un sac avec cadeaux au logo de la commune et documentations utiles au quotidien, a été offert à chaque foyer avant de partager un apéritif de bienvenue.

Repas des aînés

La crise sanitaire l'avait rendu impossible depuis 3 ans. Une fois n'est pas coutume, le traditionnel repas des aînés s'est tenu le 25 mars dernier à la salle des Églantiers.

175 convives ont pu savourer un repas en 5 plats proposé par le traiteur Fabaron. Un moment convivial et haut en couleurs, avec le duo de chanteuses « Chanson et musique » qui a interprété les plus grands standards du Music-Hall en changeant plus de 20 fois de costumes.

Lors de son message de bienvenue, le Maire a présenté les nouveaux membres du Centre Communale d'Action Sociale (CCAS), organisateur de cette manifestation.
Pour Yvette Nicot déléguée aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS, « C'est un plaisir de revoir ses amis et voisins pour partager une journée que l'on a voulu festive et conviviale».

Un colis contenant divers mets a été offert aux seniors absents au repas.

GESTION DES DÉCHETS:
Du changement pour nos poubelles

En 2021, des représentant des 72 communes ont participé à 4 ateliers mis en place par l'agglomération pour réfléchir ensemble au nouveau plan de gestion et d'investissement pour la collecte des déchets.

Lucas CELESTE, conseiller municipal et conseiller communautaire, a représenté Saint-Privat des Vieux lors de ces réunions. Il nous explique ce qui a été acté.

AW : Vous avez participé aux 4 ateliers, pouvez-vous nous expliquer la raison de ces réunions consultatives?

LC : Alès agglomération a pour volonté d'harmoniser et simplifier les consignes de tri. Afin de proposer un plan de gestion des déchets cohérent et accepté par toutes les collectivités, il était nécessaire de travailler ensemble.

L'objectif de ces ateliers était de définir les orientations futures en prenant en compte 3 priorités :

- Limiter l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- Préserver l'environnement
- Maintenir une qualité de service

AW : Vous parlez d'une augmentation de la TEOM, pouvez-vous nous en dire plus ?

LC : Actuellement le service n'est pas auto-suffisant. Nous prélevons chaque année 3,5 Millions d'euros sur le budget de l'agglomération pour compenser les pertes.
Avec l'augmentation du coût du traitement des déchets, le budget prévisionnel concernant la gestion des déchets annonce une augmentation de +6,3M€ / an sur le budget d'ici 2026. Autant dire que c'est de l'argent directement jeté à la poubelle.
De plus, l'augmentation est accentuée au niveau national par le biais des augmentations des Taxes Générales sur les Activités Polluantes (TGAP) et sur la taxe d'enfouissement.
En activant différents leviers d'actions, ces ateliers nous ont permis de limiter l'augmentation de la TEOM passée de 14,30% à 15,73%, soit une augmentation de 10%, nécessaire au maintien du financement des autres services publics.

AW : Et qu'en est-il des autres leviers d'action ?

LC : La problématique était de réussir à limiter le coût du service tout en continuant de proposer un service de qualité pour les contribuables. Il a été décidé de :

- **Réduire le nombre de déchets produits** : Moderniser les 6 déchèteries et accueillir des plateformes à végétaux ; Rendre accessible 20 000 composteurs aux particuliers (20€ l'unité) et mettre en place des composteurs collectifs.
- **Harmoniser et simplifier le tri sélectif** : Étendre les consignes de tri (cf. page de droite) ; Créer des points de collecte pour le carton ; offrir des sacs de pré-collecte aux habitants.
- **Informer et sensibiliser :** Inciter au tri à travers des moyens de communication ; Recruter 5 ambassadeurs du tri pour accompagner les habitants, scolaires et entreprises ; Sanctionner les incivilités (dépôts sauvages, déchets de voiries...).

AW : Que souhaitez-vous dire pour conclure cet entretien ?

LC : Il est important de trier. Il ne faut pas oublier que tout ce qui est trié est revalorisé et actuellement, nous sommes de mauvais élèves. Tout ce que nous ne trions pas est enfoui et nous sommes taxés dessus. Alors, pour le bien-être de l'environnement et de nos porte-monnaie, je n'ai qu'un mot à dire : Trions !

Trier oui, mais trier correctement, c'est mieux !

Depuis le 1er janvier 2023, les consignes de tri sélectif ont été simplifiées. Voici un rappel des consignes.

1, 2, 3 GESTES À ADOPTER

- Bien vider les emballages
- Ne pas les laver
- Ne pas les imbriquer les uns dans les autres

3 COLONNES A CARTONS ALVÉOLÉS SUR LA COMMUNE

3 colonnes à cartons ont été installées sur différents secteurs de la commune:

- Place Saint-Jean
- Rieu - au rond point de l'escale
- Vieux Mazac - au rond point de la SNR

LES BONS RÉFLEXES À AVOIR

On l'oublie souvent, mais depuis 2006, lors de l'achat d'un nouvelle appareil électroménager, les enseignes sont tenues de reprendre gratuitement l'ancien. Il s'agit de l'obligation dite du"1 pour 1" qui vise à améliorer le recyclage.

Alors, n'hésitez pas à l'exiger, afin d'éviter d'aller à la déchèterie ou de contacter les encombrants (ce qui génère un coût de gestion pour les collectivités).

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE:

Du projet 2023 à l'anticipation vers 2030

Face à l'augmentation des dépenses de tout ordre, actuelle et à venir, la municipalité a travaillé sur la prospective 2023-2030 en parallèle à l'élaboration du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). À partir d'un logiciel, Lisa FABRE et Alain BRES du service comptabilité ont réalisé une étude sur les évolutions financières ayant pour objectif d'accompagner les élus dans la prise de décision quant aux futurs investissements dans le respect d'une enveloppe budgétaire rigoureuse et responsable.

2022 - 2023 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE

Trois postes de dépense en forte augmentation :

CHARGES DE PERSONNEL

La réintégration de la compétence éducation par la commune a engendré de nouvelles dépenses : Ressources humaines 459 000 € + dépenses de fonctionnement 215 000 € (restauration scolaire, entretien et petits travaux, fournitures diverses...) qui seront récupérées à travers l'attribution de compensation d'Alès Agglomération. Cette nouvelle mission a contribué au besoin de réorganisation des services administratifs à travers une embauche.

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRALE

- Inflation et flambée des prix de l'énergie suite entre autres à la Guerre en Ukraine
- Augmentation des matières premières
- Application de nouvelles normes gouvernementales (Publication des actes sur site, Obligation légales de Débroussaillement, déploiement de bornes à incendie supplémentaires suivant le schéma de Défence Extérieure Contre l'Incendie élaboré par la commune).

INVESTISSEMENTS :

Les investissements ont augmenté de plus de 70% pour offrir aux Saint-Privadens des infrastructures diversifiées de qualité (cf. photos)

De nombreux projets sont à l'étude pour contre balancer l'augmentation des coûts énergétiques (gestion de l'éclairage public, panneaux photovoltaïques, isolation des bâtiments ...).

COÛT :
1 650 000 €

SUBVENTIONS :
État - Département - Région - Smeg
610 000 €
(Notifiés et attendues)

La Bergerie

Traveaux végétalisation des écoles

COÛT :
820 000 €

SUBVENTIONS :
Agence de l'eau
400 000 €
Département
57 100 €

COÛT :
703 500 €

SUBVENTIONS :
État DETR :
234 471 €

Chemin de Saint-Hilaire

DES RECETTES QUI DOIVENT ÉVOLUER DANS LE MÊME SENS

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Il s'agit essentiellement des impôts locaux, des dotations de l'Etat ou des participations de la Communauté d'Alès Agglomération.

NB : Nous maintenons les taux Bâti Foncier et ce depuis plus de 10 ans. Cependant, l' indexation automatique liée à l'inflation des bases locatives, entraîne l'augmentation des recettes fiscales. A noter que celle-ci sera de +7,1% sur 2023.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Elles sont essentiellement liées aux projets d'investissement de la commune.
Il peut s'agir des recettes liées au remboursement du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), des recettes perçues au titre des subventions ou des emprunts éventuels. Elles ont augmenté de 32% grâce à une recherche active de financements.

2023 - 2030 ANTICIPER POUR MIEUX GÉRER

La prospective financière permet de construire des programmes d'investissement sur du long terme.
Cette réflexion stratégique budgétaire est essentielle pour anticiper et se protéger des diverses contraintes financières auxquelles les collectivités territoriales font face : réduction des ressources fiscales et des dotations de l'État, processus de péréquation, besoins d'emprunt, marges bancaires, etc.

Ici, l'analyse financière prospective se base sur les résultats passés pour réfléchir à l'avenir.

Pour garder le cap financier souhaité, nous avons fixé deux objectifs :

- Un niveau d'épargne brute minimal de 400 000 € :
- Une capacité de désendettement maximale de 8 ans (seuil critique). À ce jour, elle est de 4 ans.

Ces objectifs vont obliger la municipalité à faire des arbitrage sur les projets à venir.

Donc priorité a été donnée à court terme à :

TRAVAUX RÉALISÉS ET À VENIR

CHEMIN DU RIEU - CONTINUITÉ DU PROGRAMME DE MOBILITÉS ACTIVES

Après le trottoir de 700 m réalisé au chemin de Saint-Hilaire en 2022, ce sont ici près de 900 mètres en cours de construction sur le chemin du Rieu qui seront interconnectés dès la fin des travaux au chemin des Prés, au chemin des Sports, à la draille des Espinaux et à la route de Bagnols.
Les travaux se termineront fin 2023

Coût des travaux : 812 500 €
Subvention État (DETR): 214 800 €

CHEMIN DE LA TRAVERSE - AMÉNAGEMENT DE VOIRIE, SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Renforcement de la sécurité du quartier avec la mise en place d'un cheminement piéton et la réalisation de chicanes.

Coût des travaux : 162 000 € (pour la section prise en charge par Saint-Privat des Vieux)
Subvention État (DETR) attendue

TRAVAUX À VENIR

CHEMIN DES CAVES - CHEMINEMENT PIÉTON

Création d'un cheminement piéton - 2024

Coût des travaux : 161 000 €
Subvention État (DETR): 52 000€

ROUTE DE BAGNOLS - ARRÊT DE BUS

Création d'un arrêt de bus sur la route de Bagnols

Coût des travaux : 85 000 €
Subvention État (DETR): 27 174 €

DES NUITS SANS LUMIÈRE

La commune généralise les coupures au cœur de la nuit

Depuis février, les Saint-Privadens qui veillent tard le soir, ont pu constater l'extinction de la totalité des lampadaires.

L'installation d'horloges astronomiques supplémentaires, a permis de généraliser l'extinction de l'éclairage public de 00h00 à 06h00 avec un décalage d'une heure pour le secteur de l'Escale, route de Bagnols (01h00 – 06h00) en raison d'une activité nocturne plus intense.

Renforcement des marquages réfléchissants :

Un marquage réfléchissant du mobilier urbain sur des points stratégiques est en cours de réalisation par les agents des services techniques pour assurer une meilleure visibilité de certains obstacles.

Spécificité du cœur de village :

La collectivité a également lancé une étude auprès de prestataires pour la mise en place d'un système de détection de présence au cœur du village où il est quasiment impossible de se garer devant chez soi. Ce dispositif innovant, permettrait d'actionner l'éclairage public le temps nécessaire pour se rendre du parking à son domicile et inverssement.

Mais pourquoi éteindre la nuit ?

Actuellement, l'éclairage public représente 36% des factures d'électricité de la commune, ce qui le place au deuxième rang des dépenses énergétiques. Ainsi, le déploiement de l'extinction nocturne sur l'ensemble de la collectivité permet de diviser par deux le montant de l'éclairage public.

Bien plus qu'un enjeu financier, un tel dispositif participe à la préservation de la biodiversité nocturne. La disparition massive de certains insectes ou la perturbation des chauves-souris ou des oiseaux migrateurs sont l'une des conséquences de la pollution lumineuse.

Depuis 2012, la mairie investit chaque année dans la rénovation de l'éclairage public. La suppression des « vieux » systèmes d'éclairages et le remplacement de 50% du parc existant par du LED s'inscrit pleinement dans notre engagement de la transition énergétique et vise à améliorer le cadre de vie des Saint-Privadens.

Alors rendons les droits à la nature, économisons nos énergies et profitons-en pour redécouvrir les étoiles.

La commune détient depuis 2017 le label 1 étoile « Ville et Village étoilée »

Ville Etoilée

Une récompense liée aux nombreuses actions engagées en réponse à l'impact de la pollution lumineuse.

LE SAVIEZ VOUS ?

Sur 2000 étoiles normalement visibles à l'oeil nu dans le ciel, il n'est possible d'en voir que quelques dizaines.

150 insectes meurent chaque nuit aux abords d'un point lumineux. De ce fait, l'éclairage artificiel représente la 2ème cause de mortalité des insectes après les pesticides.

PLONGÉE LES YEUX OUVERTS AU CŒUR DU LOUVRE

Le 12 mai dès 20h30 à l'espace Georges Brun de Saint-Privat des Vieux, la commission Culture en partenariat avec la médiathèque, vous invite à une plongée immersive au sein de l'un des plus célèbres musées du monde.

Au travers d'une visite virtuelle, vous déambulerez parmi les chefs d'œuvre incontournables de l'histoire de l'art. Frédéric Vignot conférencier, vous guidera le temps d'une soirée et vous fera parcourir les siècles tout en vous dévoilant certains secrets d'œuvres moins connues mais surprenantes. Pendant 1h30, vous voyagerez à la rencontre des grands moments de l'histoire de l'art et de l'humanité et vous pourrez interroger le guide pour assouvir votre soif de savoir.
Une visite virtuelle totalement gratuite qui n'est que le commencement puisqu'une autre vous sera proposée courant septembre sur le thème du château de Versailles.

Venez rencontrer les plus belles œuvres et découvrir (ou redécouvrir) leurs fabuleuses histoires...

LES PROCHAINS ÉVÈNEMENTS À NE SURTOUT PAS MANQUER !

16/06 : La fête de la musique
Dès 18h00 au parc intergénération, venez découvrir les élèves du concervatoire Maurice André. Et pour poursuivre la soirée, les Rusty Blues vous feront danser jusqu'au bout de la nuit.

24/06 : Inauguration du bâtiment « La Bergerie »
Au programme, visite des locaux, dévoilement de la plaque, lâcher de colombes, discours et apéritif dinatoire. Retrouvez le programme dans l'agenda.

07/07 : La fête du village
Concert, feux d'artifice, retraite aux flambeaux, paëlla, buvette et snack seront au rendez-vous. Une soirée familiale qui ouvre les festivités de l'été .

ON NE S'ENNUIE PAS LE MERCREDI À SAINT-PRIVAT DES VIEUX !

Mercredi 5 avril, la commission Animation-jeunesse et sport organisait « La Fête du sport » dans le cadre de la semaine Olympique et Paralympique des jeux. Le temps d'une après-midi, petits et grands pouvaient essayer différentes disciplines sportives : tennis, foot, pétanque, twirling, vélo, Kung Fu et athlétisme.

Mercredi 12 avril, une chasse au trésor était proposée aux enfants pour célébrer la fête de Pâques. Les enfants devaient résoudre des énigmes dispersées dans le parc intergénération et échanger les réponses contre un lapin en chocolat. Château gonflable, promenade en âne et concours de décoration d'œuf de Pâques ont animé la fin de journée.

La médiathèque met en place certains mercredis des ateliers ludiques pour les enfants à partir de 6 ans !
Chasse au trésor, ateliers manuels, dessins et découverte de livres sont au programme. N'hésitez pas à vous renseigner.

Mercredi 26 avril, le Festival des cultures urbaines offrait aux enfants et adolescents une après-midi découverte skate, trottinette et graff au pumptrack.

BESOIN D'UNE SALLE ?
La commune vous loue les Eglantiers

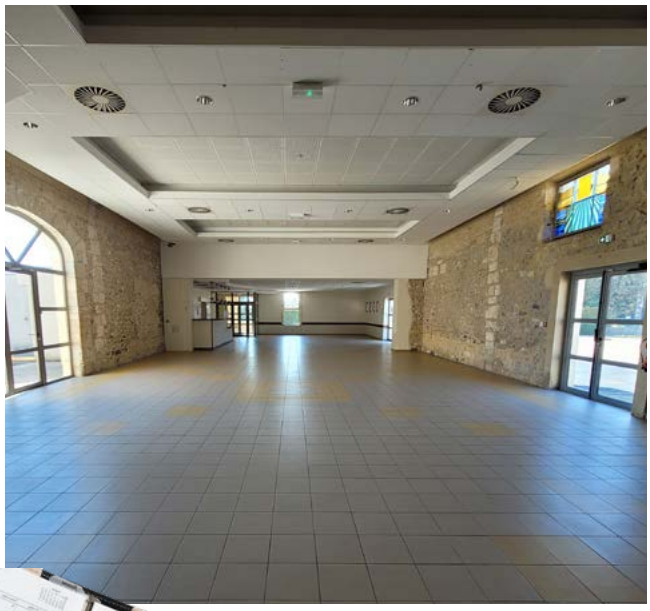

Mariage, anniversaire, baptême, soirée, séminaire... Vous avez besoin d'une salle pour réaliser votre évènement ? La commune propose en location la salle des Eglantiers située du côté de Mazac.

Petite ou grande, elle saura répondre à vos demandes.
Avec une capacité d'accueil de 275 personnes, le complexe des Eglantiers sublimera vos manifestations avec ses pierres et ses poutres apparentes, sa luminosité et ses peintures fraichement refaites.

Vous pourrez louer la totalité du complexe, ou choisir entre la grande et la petite salle.

Chacune d'entre elle dispose d'un vestiaire, de sanitaires, de tables et chaises, d'une cuisine avec réfrigérateur, congélateurs, armoire de maintien de température, machine à glaçons, plonge, d'un parking et d'un extérieur ...

Capacité des salles :

- **Petite salle** : 100 personnes avec des tables rectangulaires
- **Grande salle** : 250 personnes avec des tables rondes et réctangulaires.
- **Complexe entier** : 275 personnes. Une porte en bois anti-bruit relie les deux salles.

Pour visiter, se renseigner ou réserver une salle, contactez directement la mairie :

04 66 86 10 02

relationusager@stprivatdesvieux.com

www-ville-st-privat-des-vieux.com

TARIF DE LOCATION 2023

PART. & ASSO.	**Personnes domiciliées sur la Commune**	**PS : 367 €**	**GS : 787 €**	**Totalité : 1050 €**
	Jeunes qui atteint la majorité dans l'année	PS : 126 € *en semaine*	-	-
	Personnes non-domiciliées sur la Commune	**PS : 682 €**	**GS : 1260 €**	**Totalité : 1785 €**
PRO.	Siège domicilé sur la commune	PS : 525 €	GS : 945 €	Totalité : 1365 €
	Siège non domicilé sur la commune	**PS : 682 €**	**GS : 1260 €**	**Totalité : 1785 €**

PARTICIPATION CITOYENNE : ON VOUS DONNE RENDEZ-VOUS !

À l'approche de la période estivale, une réunion ouverte au public sur le thème de la participation citoyenne est organisée le : **Mardi 13 juin dès 18h00 à l'espace Georges Brun** (rue Jean Giono).

Une rencontre avec la brigade de contact itinérante d'Alès, la gendarmerie de Salindres et le commandant de la communauté de brigade, permettra à tous d'échanger et d'en apprendre plus sur la prévention contre la délinquance et les cambriolages.

Lors de cette réunion, vous pourrez également vous inscrire pour devenir le référent de votre quartier dans le dispositif de participation citoyenne.

SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ

L'arrivée des beaux jours est le moment propice pour emprunter des cheminements réservés aux piétons et aux vélos. Déjà bien présents sur différents secteurs de la commune, les cheminements dis « actifs » permettent à tout un chacun de se déplacer en toute sécurité tout en réalisant une activité physique et sportive.

Leur fréquentation à vélo, à trottinette, en skateboard, en roller ou à pied ne peut-être que bénéfique pour la santé et l'environnement. Cependant, même si vous êtes en sécurité en empruntant ces cheminements, il est nécessaire de respecter le code de la route. **3 règles simples mais fondamentales pour un déplacement en toute sécurité :**

- À vélo, en trottinette ou en skate, le port du casque est obligatoire.
- Mettre un gilet jaune, surtout, pendant les heures à faible luminosité.
- Utiliser les passages piétons aux intersections...

NUISANCES SONORES

Vous faites des travaux ? Vous débroussaillez votre jardin ? Sachez que l'usage d'outils bruyants n'est autorisé qu'à certains horaires de la journée.
Nous vous incitons à en limiter l'usage afin que tout le monde puisse profiter de son jardin et de la douceur estivale.

- Jours ouvrés de 8h30 - 19h30
- Samedi de 9h - 12h et 15h -19h
- Dimanche et jours fériés de 10h - 12h

Pensez à préserver également la tranquillité du quartier lors des moments festifs et des activités nocturnes (piscine...).

L'EAU, JE L'ÉCONOMISE ET JE LA PRESERVE

Avec le réchauffement climatique et la sécheresse qui ne cessent de s'intensifier, l'eau tend à devenir un bien rare et précieux qu'il faut chérir. Depuis le mois de mars, nous sommes régulièrement alertés sur le faible niveau d'eau stockée dans nos nappes phréatiques.

La consommation d'eau des particuliers représente 25% de la consommation totale en France. Ce qui équivaut en moyenne à 150 litres d'eau par personne et par jour.

EXEMPLES DE CONSOMMATION DANS NOTRE QUOTIDIEN :

CHASSE D'EAU : 9 L

DOUCHE DE 4 MN : 60 L

LAVE-VAISSELLE : 12 L

VAISSELLE À LA MAIN : 40 L

ROBINET OUVERT 1 MN : 12 L

BAIN : ENTRE 150 ET 200 L

MACHINE À LAVER LE LINGE : 50 L

En période de sécheresse (mais aussi toute l'année) : adoptez les gestes qui vous feront faire des économies sur vos factures tout en faisant du bien à la planète

Quelques conseils pour économiser l'eau toute l'année :

- Fermer l'eau pendant que vous vous savonnez, vous rasez où vous brossez les dents ;
- Utiliser vos appareils électroménagers « à plein » ;
- Installer des mousseurs sur vos robinets;
- Opter pour une douchette économe;
- Placer un minuteur dans la salle de bains pour limiter les temps de douche.

Un guide 100% gratuit est mis à disposition sur la librairie ADEME pour découvrir 50 trucs et astuces pour réduire vos consommations d'eau, d'électricité et de chauffage. Vous pouvez le télécharger directement sur le site : https://librairie.ademe.fr.

Que planter au printemps ?

Planter oui, mais planter des plantes économes en eau, c'est mieux
Quelques petits conseils de notre responsable des espaces verts.

À choisir, privilégiez plutôt des plantes méditerranéennes car elles sont adaptées à notre climat et nos sols. Économes en eau, elles sont aussi parfaites pour l'écologie. Vous pouvez aussi planter des graminées pour apporter du graphisme et du mouvement.

Préférez le paillage qui est très efficace pour limiter les arrosages, enrichir le sol qui ne se lessive plus ou encore éviter les mauvaises herbes.

Et si vous souhaitez un jardin minéral sur gravier, privilégier le géotextile aux bâches. Perméable et résistant il sera votre meilleur allié pour avoir un beau jardin dans le respect de l'environnement.

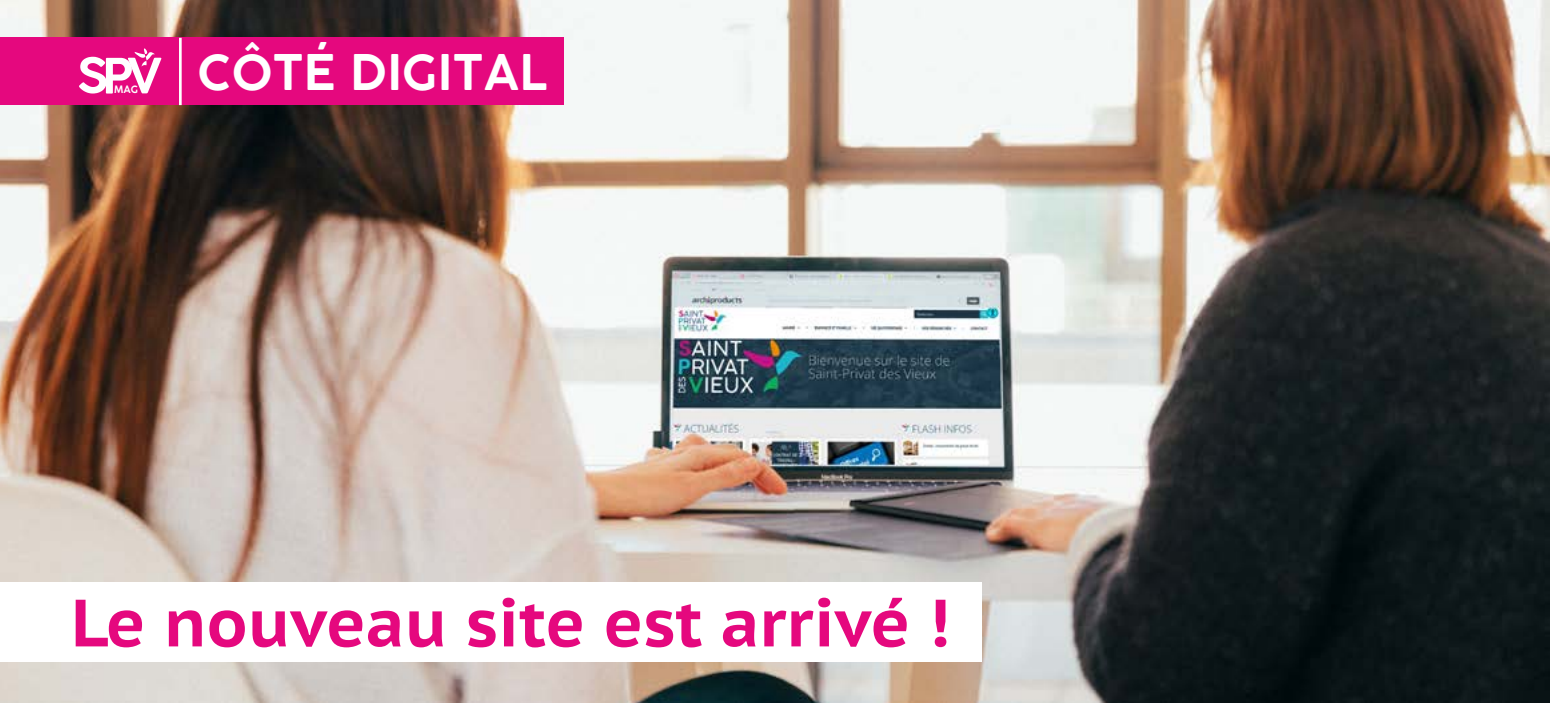

Le nouveau site est arrivé !

Vous avez pu le remarquer depuis mars, le site de la commune a changé de look !
En adéquation avec le nouveau logo de la collectivité, il propose un design moderne tout en étant totalement conforme aux exigences d'accessibilité.
Grace à son ergonomie, vous pouvez le consulter sans aucune difficulté depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone portable.

Retrouvez en image ses fonctionnalités :

Retrouvez toutes les actualités de la commune sur la page d'accueil.

La section Flash Infos vous permet de voir immédiatement les informations urgentes qui peuvent bousculer votre quotidien.

Dans la partie En 1 Clic, vous avez un accès rapide sur les rubriques : Espace famille, associations, demande de réservation de salle, publications, arrêtés / Délibérations.

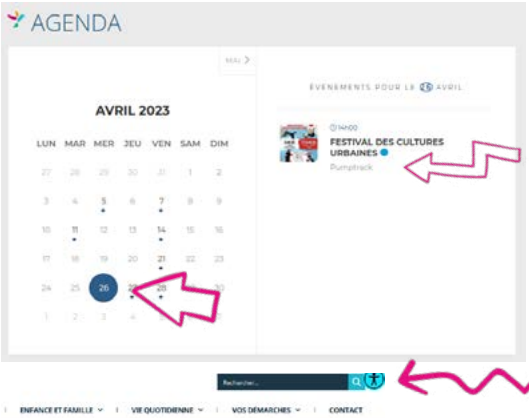

L'agenda vous permet de retrouver toutes les manifestations à venir.

Cliquez sur la date qui vous intéresse et ouvrez la page de l'évènement.

Dyslexique, mal-voyant ou porteur d'un handicap, avec ce bouton, vous pouvez paramétrer le site pour le rendre plus accessible.

Vous pouvez vous inscrire à notre lettre d'information

Avec la page Arrêtés / Délibérations, vous pouvez consulter tous les actes administratifs, les délibérations du Conseil ou tout autre document.

Vous pouvez faciliter votre recherche avec les filtres

Retrouvez là page dans " En 1 Clic"

ARRÊTÉS / DÉLIBÉRATIONS

Remise de médailles par le Maire à Michel RICCI et Jean-Luc EVESQUE pour 40 ans de mandat au service des citoyens

Conseil Municipal
FEVRIER, MARS, ET AVRIL 2023

Administration

- **Renouvellement d'une convention entre la police municipale et la gendarmerie.** Celle-ci a pour objet de préciser la nature et les lieux des interventions de la police municipale de Saint-Privat des Vieux, en coordination avec les interventions de la gendarmerie de Salindres.

Renouvellement de la convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres avec la fondation **CLARA+**

Adhésion au service « protection des données » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard et nomination d'un délégué a la protection des données (DPD)

Finances

La Commune de Saint-Privat des Vieux a présenté au titre du **fonds de concours exceptionnel** « spécial écoles » d'Alès Agglomération un dossier pour des opérations d'acquisition de mobilier et de travaux sur ses 3 groupes scolaires.

Versement de subventions exceptionnelles de 150 € à l'Atelier de Généalogie, présent sur la commune depuis près de 3 ans, et de 200 € au Comité des Fêtes Gendarmerie Alès qui redémarre ses activités et a pour objectif de créer des temps de convivialité entre les militaires et leurs familles, réservistes, retraités.

Révision des Tarifs locaux et redevances 2023 (disponibles sur site onglet "Arrêtés/Délibérations)

Ressources Humaines

Délibération fixant le **régime des astreintes** au sein de la commune de Saint-Privat des Vieux, à savoir :les motifs de recours aux astreintes / le personnel concerné / les modalités d'application

Mise à jour du règlement intérieur et du tableau des emplois communaux

Création d'un emploi d'agent des services techniques polyvalent à pourvoir à compter de début juin, pour renforcer les effectifs des services techniques afin de prendre en compte la gestion de la salle des fêtes suite au départ à la retraite du gardien, ainsi que les astreintes.

Agglo

Retour des bâtiments sportifs et culturels en gestion communale

Renouvellement de la convention avec le service de médecine préventive

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE SUR :

www.ville-st-privat-des-vieux.com

24/06
INAUGURATION DE LA BERGERIE
L'occasion de visiter la nouvelle médiathèque et le réfectoire

MAI

VEN 12 VISITE VIRTUELLE
20h30 : Espace Georges Brun
Visite virtuelle du Louvre avec Fréderic Vignot conférencier.
Organisateur : Commission municipale Culture, Fête et Cérémonie

SAM 13 ZICK ROCK
18h00 : Espace Georges Brun
Entrée libre - restauration -buvette
Organisateur : Commission municipale Culture, Fête et Cérémonie

MAR 16 DON DU SANG
14h00 : Espace Georges Brun
Privilégiez le rendez-vous
Organisateur : Amicale des donneurs du sang

MER 17 LECTURE ENFANT

14h30 : Médiathèque La Bergerie
Organisateur : Graine de lire et les Amis du livre

MAR 23 FÊTE DES MÈRES
14h00 : Espace Georges Brun
Sur réservation au 06 72 65 43 66
Organisateur : Club de l'amitié

MER 24 DÉDICACE

14h00 : Médiathèque La Bergerie
Dédicace et découverte des romans de Mme MARCO Marie Antoinette
Organisateur : les Amis du livre

JUIN

THÉÂTRE

Spectacle Ados/Adultes

VEN 2 / SAM 3 20H30
DIM 4 17H00
L'étincelle de Michel Bellier

Spectacle Adultes

VEN 9/ SAM 10 20H30
DIM 11 17H00
Duels

Spectacle Enfants

SAM 10 14H00 et 16h00
Enigmas

Participation libre au chapeau
Espace Georges Brun
Organisateur : Compagnie Antagonie

SAM 13 REPAS CHAMPÊTRE
11h00 : Parc Intergénération
24 € pour les adhérents du club et 30 € pour les non adhérents.
réservation au 06 72 65 43 66
Organisateur : Club de l'amitié

VEN 16 FÊTE DE LA MUSIQUE
18h00 : Parc Intergénération
Audition des élèves du concervatoire de Maurice André
21h30 : Groupe les Rusty Blues
Organisateur : École de musique et Commission municipale Culture, Fête et Cérémonie

SAM 17 KERMESSE PAUL VALERY
15h00 : École Paul Valery
Guinguette, spectacle des enfants, tournoi de pétanque et soirée dansante
Organisateur : APE Paul Valery

DIM 18 APPEL DU 18 JUIN
11h00 : Place Saint-Jean
Commémoration de l'appel du 18 juin 1940
Organisateur : Commission municipale Culture, Fête et Cérémonie

MAR 20 FEU DE LA ST-JEAN

21h30 : École Jean Giono
Animé par Salto pendant 1 heure à la tombée de la nuit.
Buvette assurée par l'association des jeunes.
Organisateur : Commission Animation-Jeunesse et Sport

JEU 22 CAFÉ LITTÉRAIRE

14h30 : Médiathèque La Bergerie
Organisateur : les Amis du livre

JEU 22 APÉRITIF CLUB

14h00 : Espace Georges Brun
Apéritif de fin d'année. L'occasion de venir découvrir le club et sa convivialité
Organisateur : Club de l'amitié

SAM 24 GALA DU TWIRLING CLUB

18h00 : Halle des sports
Présentation des chorégraphies. Nous aurons également le plaisir de recevoir des athlètes des clubs de Lédignan et de Lodève
Tarif : 1€ / Gratuit -12ans.

Le gala est suivi d'une soirée dansante avec repas : Paëlla + Dessert à 10€ sur réservation à Valérie 0616945201 ou Nathalie 0648163110

Organisateur : Twirling Club

JUILLET

VEN 07 FÊTE DU VILLAGE

À partir de 19H00 : Place de la mairie
Venez profiter d'une soirée endiablée avec l'orchestre Mistral pour fêter l'arrivée de l'été!

L'occasion de passer une soirée en famille, de déguster une bonne paëlla, de se balader à la lumière des lampions et d'admirer le traditionnel feux d'artifice.

Programme de la soirée :

- **19h :** Apéritif musical
- **20h :** Paëlla géante

Menu 16 € : Paëlla, Fromage, tarte aux pommes, verre de vin -
Réservation conseillée au 06 08 65 28 86

- **21h30 :** Retraite aux Flambeaux
- **22h :** Bal avec l'orchestre Mistral
- **23h :** Feux d'artifice

Buvette et snack assurée par le COS

Organisateur : Commission municipale Culture, Fête et Cérémonie

MER 26 FESTIVAL DU RIRE ET DE LA CHANSON

21h30 : Jardin de la Bergerie
Au programme :
L'humoriste Olivier Lejeune,
Laurent comtat et la chanteuse Virginie
Benjamin Michel, le séducteur de la chanson française.

Entrée libre

Organisateur : Commission municipale Culture, Fête et Cérémonie

JEU 27 GRAND PRIX DE LA CHANSON

21h00 : Jardin de la Bergerie
Grand prix de la chanson Alès-Cévennes-Camargue

Concours de chant

Entrée libre

Organisateur : Commission municipale Culture, Fête et Cérémonie

MARCHÉS

Faites le plein de produits frais chaque mardi de 8h00 à 12h30 sur la place St Jean.

RDV sur le site internet pour retrouver toutes les informations de la vie de la commune

www.ville-st-privat-des-vieux.com

Retour en images

Exposition de Peinture & Sculpture

Cérémonie de remise de décrets de naturalisation

La fête du sport

Carnaval de l'école Paul Valery

Remise des cartes électorales

Journée chasse au trésor au parc Intergénération

WWW.VILLE-ST-PRIVAT-DES-VIEUX.COM
MAIRIE DE SAINT PRIVAT DES VIEUX
04 66 86 10 02 | MAIRIE@STPRIVATDESVIEUX.COM
HORAIRES : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE13H30 À 17H30 • VENDREDI : FERMETURE À 17H00